

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. D.-J. LEJEUNE, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur CHARLES-GUILLAUME BORMANN.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Par requête du 24 juin 1837, adressée à la Chambre des Représentants, le sieur Charles-Guillaume Bormann, capitaine d'artillerie, officier d'ordonnance du roi, demande la naturalisation ordinaire.

Le sieur Bormann est né à Senftenberg (Saxe); il est âgé de 41 ans, habite Bruxelles depuis 1832, et s'y est marié avec une femme belge. Il désire se fixer définitivement dans notre pays, auquel il a consacré cinq années de sa carrière militaire.

Les rapports du département de la guerre et des autres autorités consultées, lui sont très favorables.

Le rapporteur,

D.J. LEJEUNE.

Le vice-président,

DU BUS aîné.